

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire le 10 avril 2017 à 19 heures 15, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 09

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Marion HERLUISON, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE.

Etait absente excusée : Catherine PAJON (pouvoir donné à Monsieur Philippe AUZON).

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

DCM 2017-012 - Taux des taxes locales 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux, et demande à son conseil d'en délibérer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales qui sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 21.96 %
- taxe foncière/bâti : 13.00 %
- taxe foncière/non bâti : 36.53 %
- taxe CFE : 24.66 %

pour un produit attendu en 2017 de 104 640 €

DCM 2017-013 - Résidence Séniors

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet de résidence-séniors qui pourrait être installée sur un parcellaire de 11 870 m2 dont une partie est actuellement constructive.

Le projet serait proposé par le Conseil Départemental du Cher.

Monsieur le maire invite son conseil à délibérer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir, approuve ce projet, et autorise Monsieur le maire à poursuivre la négociation d'implantation de cette structure et à signer tous documents nécessaires.

DCM 2017-014 - Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, ses propositions de budget primitif pour l'exercice 2017, dont notamment :

Amortissements 2017

Le conseil municipal

-examine les amortissements à effectuer sur l'exercice 2017,

-décide d'amortir la dépense concernant le fonds de concours du compte 2041512 sur une durée de 15 ans comme suit : 20 € de l'exercice 2017 à l'exercice 2030, et 29,78 € sur l'exercice 2031

-vote les prévisions budgétaires pour les amortissements 2017 comme suit :

Compte 2051 – logiciels : amortissement sur 2 ans

Recette investissement opération d'ordre budgétaire: art 28051- chap. 040 : 1039,60€

Compte 2041512 – Fonds de concours : amortissement sur 15 ans (voir ci-dessus)

Recette investissement opération d'ordre budgétaire: art. 28041512 – chap. 040 : 20,00€

Dépense fonctionnement opération d'ordre budgétaire: art. 6811- chap. 042 : 1059,60€

Subventions 2017

Le conseil municipal vote la subvention accordée au CCAS comme suit

o CCAS de LA CELLE : 1 000 €

Vote du Budget Primitif 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et un pouvoir, vote et adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

⇒ de fonctionnement : 441 158,30€

⇒ d'investissement : 321 441,71€ (restes à réaliser + propositions nouvelles)

DCM 2017-015 – Compte de la gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Martine SCHERRER, Trésorière de Saint-Amand-Montrond ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Considérant les résultats 2016 ci-après :

Section d'investissement :

Clôture 2015 : + 9 600,38 €

Recettes : + 4 284,07 € Dépenses 2016 : + 16 031,16 € résultats 2016 : - 11 747,09 €

Clôture exercice 2016 : déficit de 2 146,71 €

Section de fonctionnement :

Clôture 2015 : +250 557,61 €

Recette 2016 : +262 783,39 € Dépenses 2016 : +259 623,61 € Résultats 2016 : + 3 159,78 €

Clôture exercice 2016 : excédent de 244 117,01 €

Clôture exercice 2016 - Total cumulé des sections : + 241 970,30 €

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame Martine SCHERRER, Trésorière de Saint-Amand-Montrond, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2017-016 - Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Marion HERLUISSON, conseillère municipale ;
Le conseil municipal examine le compte administratif 2016, et le contrôle avec le compte de la gestion 2016.

Les résultats sont les suivants :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
<u>RESULTATS</u>	
DEFICIT REPORTE -->	EXCEDENTS REPORTES --> 9 600,38 €
DEPENSES INVESTISS. --> 16 031,16 €	RECETTES INVESTISS. --> 4 284,07 €
<u>Total : 16 031,16 €</u>	<u>Total : 13 884,45 €</u>
I) RESULTAT D'INVESTISSEMENT : déficit : 2 146,71€	

<u>RESTES A REALISER</u>	
RECETTES --> 0	DEPENSES --> 61 876 €
II) SOLDE DES RESTES A REALISER : déficit des RAR : 61 876 €	
III) BESOIN DE FINANCEMENT (CUMUL I ET II) 64 022,71 €	

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
<u>RESULTATS</u>	
DEFICIT REPORTE -->	EXCEDENTS REPORTES --> 240 957,23
DEPENSES FONCTION. --> 259 623,61	RECETTES FONCTION. --> 262 783,39
<u>Total : 259 623,61</u>	<u>Total : 503 740,62</u>
IV) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER : + 244 117,01	

Monsieur le maire quitte la salle afin de laisser délibérer librement le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents (7 voix)
- vote et adopte **le compte administratif 2016, (le maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la séance lors des débats et du vote)**

Madame Marion HERLUISSON rappelle Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

DCM 2017-017 - Affectation des résultats de 2016

Le conseil municipal,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 15	Virement à la SI (1068)	Résultats ex 2016	Solde des RAR 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	+ 9 600,38 €		-11 747,09 €	- 61876,00 €	- 64 022,71 €
Fonctionnement	+ 240 957,23€		+ 3159,78 €		+ 244 117,01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

décide d'affecter les résultats 2016 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 → 244 117,01 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2016 (c/1068) → 64 022,71

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	→	néant
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	→	180 094.30 €
Total affecté au c/ 1068	→	néant

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 → néant

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement → néant

DCM 2017-018 - Règlement intérieur de sécurité

Monsieur le maire présente au conseil municipal un règlement intérieur de sécurité relatif au personnel communal, proposé par le Centre de Gestion du Cher, et voté par les membres du Comité Technique du CDG 18. Monsieur le maire invite son conseil municipal à examiner le document et à en débattre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

adopte le règlement intérieur proposé, qui sera affiché en mairie, après avoir complété les articles 8 et 12 comme suit :

-article 8 alinéa 1 « *Les différents registres imposés par la réglementation permettent un suivi des actions menées dans la collectivité. Le relevé des registres s'effectuera **tous les ans**. L'assistant de prévention informe l'autorité territoriale des remarques inscrites dans les registres.* »

-article 18 dernier alinéa « *Les pots avec alcool sont **interdits au sein de l'établissement*** »

DCM 2017-019 - Location de la maison des Associations « La R'mise »

Association AACF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de location de la Maison des Associations « La R'mise » par l'association AACF pour y organiser la fête de la Rose du 25 au 28 mai 2017, le salon de la Rose le Week-end du 24 et 25 juin 2017, et des mini-rifles le 26 avril 2017.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et du pouvoir, fixe le tarif de ces locations de la salle comme suit :

- 200 € pour les deux manifestations de la Fête de la Rose et du salon de la Rose
- 50 € pour l'après-midi de mini-rifles

Assurance AVIVA :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de location de la Maison des Associations « La R'mise » par la société d'assurances AVIVA pour une présentation en journée de 10 heures à 15 heures.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix POUR et 1 abstention (Monsieur Bernard RONDELET), fixe le tarif de cette location à 80 €

DCM 2017-020 - Dossier d'étude d'un projet éolien

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet d'étude éolien proposé par la société VENTS d'OC et invite son conseil à en délibérer.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix POUR, 4 abstentions, 4 voix CONTRE rejette le projet

DCM 2017-021 - Diagnostic du réseau pluvial

Dans le cadre du diagnostic du réseau pluvial, Monsieur le maire présente les devis des entreprises mises en concurrence :

- Cabinet MERLIN : propositions d'honoraires
 - o phase 1 : 5 450 €
 - o option passage caméra 1,5 € le mètre, soit 2400€ depuis la station de lavage (entrée du village Route de Bruère) jusqu' au chemin du Crot (route de Meillant)
- Cabinet SOA : 6 720 € HT :
 - o nettoyage du réseau : 3 jours à 1250 € HT
 - o inspection télévisée (forfait journalier sans limitation de longueur) : 3 jours à 990 € HT
 - o option retraçage du réseau sur plan cadastral forfait de 450 € HT

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir, opte pour le devis de la société SOA, avec option cartographie –retraçage du réseau sur plan cadastral pour un montant total de 7170 € HT.

Monsieur le maire est invité à signer le devis.

DCM 2017-022 - Indemnités des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions à Madame Agnès CHANTRIER et Monsieur Bernard RONDELET, adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 350 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17 %

Considérant que pour une commune de 350 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6,60 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 08 voix POUR et 01 abstention (Christian TEINTURIER)

Décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

DCM 2017-023 - Personnel pluri-communal

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que les traitements et cotisations du personnel pluri-communal seront réglés par les collectivités respectives qui les emploient au prorata de leur taux horaire de travail (est concernée : la secrétaire de mairie).

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et du pouvoir.

DCM 2017-024 - Devis tableau et statues/plan de financement

Dans le cadre des restaurations des œuvres d'art de l'Eglise Saint-Blaise, Monument Historique, Monsieur le maire présente les devis des entreprises spécialisés et des subventions accordées ou en cours d'étude.

-Restauration des sculptures et du tabernacle : 11 710 € (Elisabeth WOLKOWSKI)

-Restauration du tableau de St Sylvain : 5 190 € (devis ACCRO'ART)

-socles sécurisés : 1 620 € (La Pierre de La Celle)

Le plan de financement est le suivant :

Total des restaurations : 18 520 € HT

Subvention de la DRAC : 7 779 €

Subvention du Conseil Départemental : 4 000 €

Subvention exceptionnelle TDIL : 3 000 €

Autofinancement : 3 741 €

A l'unanimité des présents et du pouvoir, le conseil municipal adopte ces travaux de restauration et le plan de financement proposé.

DCM 2017-025 - NATURE 18 - Diagnostic biodiversité

Monsieur le maire présente la proposition de NATURE 18 relative au diagnostic biodiversité, et la convention qui s'y rattache. Ce diagnostic, dont le coût est estimé à 1 5610 € HT serait financé à 80 % par le conseil Régional Centre Val de France et à 20 % par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, émet un avis favorable à cette proposition. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention proposée : convention pour l'organisation de l'opération « inventaire de la biodiversité communale » 2017-2019.

Concours Villages fleuris

Inscription de la commune pour 2017

DCM 2017-026 - Association apicole St Amand

Monsieur le maire fait part du courrier de l'association Apicole Saint-Amandoise, relatif à la protection des abeilles et la destruction des frelons asiatiques.

Cette association propose à la commune qu'elle s'associe à la destruction de ces nids de frelons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'associer à l'association Apicole Saint-Amandoise pour lutter contre le frelon asiatique.

DCM 2017-027 - Devis pour travaux de terrassement/curage de fossé

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de terrassement et de curage de fossés aux lieux suivants : chemin des Couvents, Le Lavoir, et rue des Bûcherons (anciennement rue de la Maladrerie), et présente au conseil municipal les devis relatifs à ces opérations :

- entreprise Sébastien FONTAINE (500€ HT le Lavoir, 800€ HT Chemin des Couvents, 400 € + 600 € HT rue des Bûcherons)

- entreprise Terrassement de Chalais (330€ HT le Lavoir, 440€ HT Chemin des Couvents, 550+ 1375 € HT rue des Bûcherons)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

-Le devis de l'entreprise Terrassement de Chalais pour les travaux au lavoir d'un montant de 300 € HT

-Le devis de l'entreprise pour les travaux du chemin des Couvents d'un montant de 440 € HT

En ce qui concerne les travaux de la rue des bûcherons, le conseil municipal statuera ultérieurement

Entretien de voirie

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise TARVEL pour effectuer le désherbage mécanique de la voirie (le désherbage chimique étant interdit) à titre d'information.

Montant du devis : 5731 € - Monsieur le maire étudie d'autres alternatives – ce dossier sera revu ultérieurement

Fin de la séance à 22 heures 45
Le Maire, Philippe AUZON